



DÉCLARATION LIMINAIRE

Formation spécialisée du CSA de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence du 07 novembre 2024

Nous voici réunis pour la dernière formation spécialisée de l'année afin de faire le bilan sur les actions engagées.

Nous souhaitons en ce début d'année **une instance de dialogue social participatif et constructif**. L'UNSa SJ et l'USM restent fidèles à leurs valeurs, et réaffirment leur engagement pour la lutte contre **les sources d'inquiétude et de souffrance au travail**.

Quel constat pouvons nous faire : les conditions de travail se dégradent inexorablement dans certaines juridictions, les troubles anxieux s'y multiplient et les idées suicidaires s'y invitent. Les causes sont connues : management dysfonctionnant ou inadapté, manque de place, outils de travail inadaptés ou à parfaire, panne quasi-quotidienne des logiciels, surcharge de travail, audiences tardives, manque de reconnaissance des agents, insécurité...

A l'ordre du jour, la formation spécialisée doit examiner : le plan de prévention local des RPS, les registres de santé et de sécurité, les plans d'accompagnement des situations de suicide et d'atteinte à l'intégrité physique des agents, les accidents de service, le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'améliorations des conditions de travail et les différentes interventions des psychologues. Nous réaffirmons qu'il est urgent d'avancer sur l'amélioration des conditions de travail et la qualité de vie des agents.

Concernant le programme annuel de prévention des risques professionnels

Nous nous félicitons de pouvoir présenter aujourd'hui le fruit d'un travail collectif et collaboratif entre les différentes instances de dialogue social.

Concernant les accidents de service

Des fiches « incidents » sont remplies, et le plus souvent, des plaintes déposées lorsque des agents sont victimes d'agressions. L'UNSa SJ - USM s'interroge néanmoins sur la protection et la sécurité de ces agents exposés quotidiennement, alors même que la sécurité de beaucoup de juridictions n'est plus assurée par des réservistes de la police mais par des agents de sécurité, en nombre insuffisant et non présent en continué notamment les fériés et week-end alors que des services sont de permanence.

Concernant l'intervention des psychologues cliniciennes

De nombreux entretiens individuels ont été réalisés sur l'année et l'UNSa-USM se réjouissent de cet accompagnement et soutien mis à disposition des agents. Les problématiques collectives recensées en lien avec l'organisation du travail sont diverses et appellent toutes des actions de prévention par les chefs de cour et de juridiction : problèmes organisationnels, cadre insécurisant, inégalité de traitement et conflits interpersonnels avec la hiérarchie. L'épuisement personnel, le stress et l'anxiété liée au contexte de travail donné au personnel sont prépondérants. Si des actions sont menées sur la qualité de vie au travail notamment avec le développement du projet « soyons actifs

au travail », l'amélioration concrète des conditions de travail reste un impératif majeur tout comme la nécessité de transparence (dans la gestion matérielle et humaine) qui est fortement sollicitée par les personnels de greffe.

Alors que de nouveaux plans se profilent, nous réaffirmons nos propositions : plus de moyens alloués pour les assistants de prévention, assurer le respect de la durée de travail et l'encadrement des audiences tardives, une prévention accrue des troubles ergonomiques et des RPS, un vrai soutien et accompagnement des agents.

Donnons-nous les moyens d'améliorer les conditions de travail !

Les représentants UNSa SJ – USM au CSA d'Aix-en-Provence